

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 20 avril 2015

19 h mairie, salle consulaire

Le lundi 20 avril 2015, à 19 h, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique salle consulaire de la mairie, sous la présidence de Pierre Fillon, maire

Présents : Christian Trémoulet, Josiane Mouchet, Pierre Artique, Chrystelle Beurrier, Roger Béchet, Denise Gignoux, Philippe Delerce, Cécilia Mota, Philippe Bertrand, Carole Dinger

Excusés : Laurence Lassort (pouvoir à Philippe Delerce), Bernard Meillasson (pouvoir à Pierre Fillon), Coralie Marmot (pouvoir à Pierre Artique), Christophe Coste

Nombre de conseillers municipaux en exercice	15
Nombre de conseillers municipaux présents	11
Nombre de votants	14

Date de convocation du conseil municipal	14 avril 2015
--	---------------

Le maire ouvre la réunion à 19 h 05.

Philippe Delerce est désigné en tant que secrétaire de séance

I/ Compte rendu de la séance du 30 mars 2015

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

II/ Syane 74 – Transfert de l'exercice de la compétence « Installation de recharge pour véhicules électriques - (IRVE) »

Le maire explique au conseil municipal que les communes membres du Syane 74 peuvent lui transférer leur compétence relative à la mise en place et à l'organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) pour la mise en place d'un service dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge.

Il suggère au conseil que cette compétence soit ainsi déléguée au Syane 74

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de transférer au Syane 74 la compétence relative à la mise en place et à l'organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) pour la mise en place d'un service dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge.

ADOpte les conditions administratives, techniques et financières d'exercice de cette compétence approuvées par le bureau du Syane le 12 mars 2015

S'ENGAGE à accorder pendant deux années à compter de la pose de la borne, la gratuité du stationnement aux utilisateurs de véhicules électriques sur tout emplacement de stationnement situé sur le territoire communal, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage gérés directement par la collectivité

S'ENGAGE à verser au Syane 74 les cotisations et participations financières au fonctionnement et à l'investissement dues en application de l'article 6 des statuts du Syane

S'ENGAGE à inscrire les dépenses correspondantes au budget principal et donne mandat au maire pour régler les sommes dues au Syane

AUTORISE le maire à signer tous actes utiles à la conduite du présent dossier

III/ Pôle métropolitain du Genevois français

Le maire expose qu'une structure administrative intitulée « Pôle métropolitain du Genevois français » est en cours de création à l'initiative de la Région Rhône-Alpes et de l'ARC Syndicat mixte

Comprenant les communes de l'assemblée régionale de coopération du Genevois français (ARC), le Pôle métropolitain succèdera à l'ARC fin 2016.

Avec 350 000 habitants dans sa partie française, il prend place parmi les grands pôles de Rhône-Alpes (Saint-Etienne 397 000 habitants, Grenoble 400 000 habitants), il est le deuxième après Lyon-Métropole.

Ce nouveau partenariat entre la Région Rhône-Alpes et l'ARC Syndicat mixte s'articule autour de 4 domaines prioritaires :

- le développement de l'offre de transports en commun et des projets innovants
- l'aménagement durable favorisant l'accès à un logement abordable, la maîtrise du foncier et la transition énergétique
- la création d'emploi de part et d'autre de la frontière à travers le développement économique, l'innovation et la relation à la Genève internationale
- le développement et l'offre en enseignement supérieur et en formation

Une convention de coopération métropolitaine a été signée entre l'ARC et la Région RA dont l'enveloppe doit aider au financement des grands projets de territoire.

Chrystelle Beurrier fait remarquer que les compétences de ce Pôle métropolitain risquent d'être remises en cause avec la redistribution des compétences entre le Département et la future nouvelle Région Rhône-Alpes-Auvergne.

Le maire répond que le Pôle métropolitain sera mis en place avant la Région Rhône-Alpes-Auvergne, et qu'il est plus pertinent que ce soit lui qui reçoive les financements de territoire plutôt que cette nouvelle grande région.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

ACCEPTE le principe d'adhésion au futur Pôle métropolitain du Genevois français

IV/ Agent de la communauté de communes du Bas-Chablais chargé de l'urbanisme

Le maire rappelle que la commune bénéficiait des services de Christian Vignaud en tant qu'agent en charge de l'urbanisme, mis à disposition, moyennant finances, par la CCBC.

Après son départ à la retraite, la CCBC a procédé à son remplacement en la personne de M. Decurninges.

Ce dernier peut intervenir au profit des 17 communes de la CCBC moyennant une prestation

-à l'heure (35,63 €),

-mission de contrôle de la conformité à l'achèvement des travaux (3h, 106,89 €)

-mission de suivi de travaux (6h 30', 231,59 €)

Ces interventions sont très utiles afin d'éviter d'éventuels contentieux de voisinage et de non respect d'exécution des autorisations de construire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'adhérer à ce service proposé par la CCBC en adaptant la formule choisie à chaque dossier de construction selon les tarifs ci-dessus.

V/ Symasol, adhésion à la charte régionale d'entretien des espaces publics. « Objectif zéro pesticides dans nos villes et villages »

Le maire rappelle que la commune s'était engagée dans la démarche « Zéro pesticides », l'usage des produits phytosanitaires n'étant plus autorisé, sauf pour les cimetières et les terrains de sport enherbés.

Des essais de désherbage des voies publiques à la vapeur ont été réalisés, et ? pour le cimetière et le terrain de foot, c'est une entreprise labellisée pour l'usage de produits agréés qui intervient régulièrement.

De plus, une recherche a été faite en vue d'équiper les services techniques d'un désherbeur écologique à vapeur, acquisition qui nécessite l'adhésion de la commune à la charte régionale d'entretien des espaces publics afin d'obtenir une subvention de l'Agence de l'Eau de 50 % (NB, 80 % depuis le 22 avril).

Le maire présente au conseil cette charte régionale d'entretien des espaces publics « Objectif zéro pesticides dans nos villes et villages », proposée par la cellule régionale d'observation et de prévention des pollutions par les pesticides en Rhône-Alpes (CROPPP)

Dans cette occurrence, un plan de désherbage communal doit être réalisé dans le cadre du premier niveau de la démarche.

Chrystelle Beurrier suggère que le panneau « Commune 0 % phytosanitaires » soit réinstallé aux entrées d'Excenevex

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de s'engager en faveur de la réduction des pesticides sur la commune ; adopte le règlement et sollicite l'adhésion de la commune à la charte régionale d'entretien des espaces publics. « Objectif zéro pesticides dans nos villes et villages »

AUTORISE le maire à solliciter les aides de l'Agence de l'Eau pour la réalisation du plan de désherbage communal

VI/ Convention avec l'association diocésaine d'Annecy

Le maire fait état de la demande de l'association diocésaine d'Annecy souhaitant que les frais de livraison de fioul pour le chauffage de l'église fassent l'objet d'une convention afin que la commune et la paroisse en paient chacune 50%.

Au vu de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat, la commune, propriétaire, demandant à la paroisse, affectataire, d'assurer une ouverture de l'église au public la plus large possible et de lui permettre d'utiliser ce bâtiment communal pour des manifestations profanes,

(à cet égard, Josiane mouchet, 2^{ème} adjointe, informe les élus que la paroisse demande une location uniquement si une billetterie est installée)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE le maire à signer cette convention avec le président de l'association diocésaine d'Annecy.

VI/ Urbanisme

1/ Déclaration d'intention d'aliéner

SCI les Terrasses du Léman, Stéphane Nadal, propriété A 144, un appartement T3 de 66,55 m², un appartement T2 de 57,84 m², et un T2 de 55,84 m²

La commune ne fera pas valoir son droit de préemption sur ces biens.

2/ Permis de construire refusé

SAS Immobilière Savoie Léman, 8 bâtiments d'habitation à La Nance

3/ Déclarations préalables accordées

Gérard Michou, remplacement du portail, Les Crottes

Valérie et Patrick Vassali, fermeture d'une terrasse, Les Genévriers

Gisèle Clerc, modification des ouvertures, isolation extérieure, crépi, liaison des terrasses du balcon, agrandissement d'une fenêtre de toit, Bellevue

Philippe Marguet, modification d'une ouverture, Les Crottes

VII/ Questions diverses

1/ Christian Trémoulet, adjoint en charge des travaux fait le point des chantiers en cours

a/ voie Verte : le goudronnage de la première tranche se fera dès le 3 juin, la route étant fermée. Une colonne d'eau sera changée, puis les trottoirs seront réalisés.

La rue des Ecoles est goudronnée, et des garde-corps bientôt installés.

La tranche suivante débutera fin juillet entre le centre de vacances Aéroliia et le camping la Pinède.

b/ sécurisation de la traversée de Chevilly : le chantier suit son cours normalement, malgré un incident survenu sur une conduite d'eau potable, réparée à 22h30.

Goudronnage prévu début juin, certains riverains traitant en direct avec l'entreprise pour des travaux personnels.

c/ lavoir de la place du Centre : chantier terminé pour la satisfaction du plus grand nombre.

La réinstallation des boîtes cydex sera envisagée avec La Poste cet automne.

d/ les travaux de régalaage du sable de la petite et de la grande plages ainsi que le curage de l'embouchure du Vion sont achevés.

Une canalisation d'écoulement des eaux pluviales provenant de la voie verte a été installée dans le Champ des Voix.

2/ Roger Béchet demande si les résidus des bâches de la couverture du tennis seront débarrassés. Le maire répond qu'il interrogera l'expert judiciaire.

3/ Chrystelle Beurrier informe qu'elle réunit la commission de la vie associative et les président-e-s d'associations d'Excenevex mercredi 29 avril à 19 h en mairie.

Le CCAS a prévu d'organiser le repas de fin d'année le samedi 5 décembre 2015, à midi à la Symphorienne. (invitations à partir de 64 ans).

Les colis de Noël seront distribués aux personnes de plus de 71 ans

4/ Pierre Artique regrette que moins de personnes aient participé à la journée propreté, mais constate que le commune était assez propre.

Il remercie les présents et notamment l'association « Traits en Savoie »

5/ le maire

a/ rappelle que Jean-François Tanghe devait faire valoir ses droits à la retraite mi-novembre 2015.

Il lui a cependant demandé de prolonger sa fonction de secrétaire général pendant deux années, en raison de la complexité des dossiers en cours et des évolutions territoriales à venir, avec l'assentiment du conseil.

Jean-François Tanghe dit accéder avec plaisir à cette proposition, et se réjouit de rester auprès des élus et des agents communaux pour cette période importante à venir.

b/ informe que le travail entrepris collectivement a déjà permis de recenser 29 nouveaux administrés travailleurs frontaliers.

6/ Agenda :

-samedi 25 avril, Rovorée, dès 10h « Le Printemps des Jardins », organisé par le Symasol

Séance de cinéma à la Symphorienne à 20h « Un jardin sans travail du sol »

-vendredi 8 mai, 11h15, monument aux morts, cérémonie du 70^{ème} anniversaire de la victoire de la seconde guerre mondiale

-27 mai, 19h, conseil municipal (municipalité, le 20 à 9h)

-29 juin, 19h, conseil municipal (municipalité le 16 à 14h)

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le maire lève la séance à 20h58

Le secrétaire de séance
Philippe Delerce

le maire
Pierre Fillon

J-F Tanghe, conseil municipal 20 avril 2015